

N° de demande : \_\_\_\_\_

N° de reçu : \_\_\_\_\_

**Demande de certificat d'autorisation | DÉMOLITION**

Sur l'ensemble du territoire, quiconque qui désire procéder à la démolition d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire doit obtenir au préalable un certificat d'autorisation conformément aux dispositions du règlement numéro 2021-06.

**Demandeur**

Nom : \_\_\_\_\_ Propriétaire :  Mandataire :

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**Emplacement**

Matricule : \_\_\_\_\_ Lot : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

**Travaux**

Démolition complète  Démolition partielle

Date de début des travaux : \_\_\_\_\_ Date prévue de fin des travaux : \_\_\_\_\_

Valeur des travaux : \_\_\_\_\_ \$

Description des travaux :

Motifs de la démolition :

Bâtiment inutilisé  Bâtiment dégradé et dangereux  Pour implanter une nouvelle construction

Suite à un sinistre  Bâtiment ayant perdu plus de 50% de sa valeur

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

**Exécutant des travaux**

Propriétaire

Nom : \_\_\_\_\_ No RBQ : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

**Mesures de sécurité qui seront prises durant les travaux**

Clôture temporaire peinte de minimum 1,5 mètre, maximum de 2 mètres entourant toute structure pouvant permettre l'accumulation d'eau ou fondation à ciel ouvert.

Présence de conteneur à déchet ou tout autre dispositif approprié afin d'éviter toute accumulation de rebus (matériaux de construction ou substance pouvant causer des nuisances)

Installation de barrière(s) à sédiments en zone riveraine et humide

Autre, précisez : \_\_\_\_\_

## Programme de réutilisation et de réaménagement du sol conforme aux normes

### Documents à fournir

- Des **photographies** récentes du bâtiment
- Un **plan de localisation** du bâtiment et ses dimensions (signé et daté)
- Si applicable, le **formulaire de récupération** des bacs (recyclage et déchets) – voir à la page 3 du présent document
- Procuration (si le demandeur n'est pas le propriétaire)



### Tarifs

Les frais sont encaissés lors de la demande de permis et ne sont pas remboursables, conformément avec le règlement sur les permis et certificats en vigueur :

- Démolition du bâtiment principal : **50 \$**  
Lorsque la propriété est desservie par le service d'aqueduc municipal et/ou d'égout municipal un dépôt est exigé. Dépôt remboursable : 250 \$. Ce dépôt est remboursable suivant la démolition, avant l'enfouissement de l'extrémité des conduites conditionnellement à l'inspection réalisée par la division Hygiène du milieu du Service des travaux publics pour la vérification du capage
- Démolition du bâtiment accessoire : **25 \$** (sans frais si déposé simultanément à une demande de permis de démolition du bâtiment principal)
- Démolition d'un bâtiment assujetti au Règlement sur la démolition d'immeubles : **500 \$** (incluant le traitement de la demande et le permis de démolition)

### Information concernant le dépôt de votre demande

Le formulaire doit être dûment rempli et signé et doit être déposé au Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité avec les documents nécessaires. Tous plans ou documents autres qui sont nécessaires à l'étude de la demande de permis ou certificat d'autorisation peuvent être exigés.

**Dans le cas d'une démolition suivie d'une reconstruction d'un bâtiment dérogatoire détruit volontairement ou non, devenu dangereux ou ayant perdu plus de la moitié (50%) de sa valeur et situé à l'extérieur de la rive ou de plaine inondable, le permis exigé au Règlement sur les permis et certificats doit être obtenu dans les douze (12) mois suivants le jour de la démolition ou du sinistre. La reconstruction ou réfection doit intervenir dans un délai maximal de douze (12) mois calculé à partir du jour de l'émission dudit permis (art. 10.3.4 régl. 2021-02).**

**Dans le cas d'une démolition suivie d'une reconstruction d'un bâtiment dérogatoire détruit involontairement, devenu dangereux ou ayant perdu plus de la moitié (50%) de sa valeur et situé en rive et à l'extérieur de la plaine inondable, la reconstruction ou réfection doit intervenir dans un délai maximal de douze (12) mois calculé à partir du jour suivant le sinistre (art. 10.3.5 régl. 2021-02).**

Le service communiquera avec vous afin de compléter la demande et de vous informer lorsque le certificat d'autorisation sera prêt.

### Signature du demandeur

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis ou le certificat d'autorisation demandé m'est accordé, je me conformerai aux règlements municipaux en vigueur et aux lois pouvant s'y rapporter. Je comprends que cette demande ne constitue en aucun temps une autorisation d'effectuer les travaux demandés.

Date : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

(propriétaire ou procureur fondé)

### Municipalité de Rawdon

3647, rue Queen  
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Téléphone : (450) 834-2596  
Télécopieur : (450) 834-3031

urbanisme@rawdon.ca  
rawdon.ca

## RÉCUPÉRATION DES BACS

<b>Emplacement</b>
Matricule : _____ Lot : _____
Adresse : _____

<b>Demandeur</b>
Nom : _____
Adresse : _____
Ville : _____ Code postal : _____
Téléphone : _____ Courriel : _____

<b>Signature du propriétaire</b>
Date : _____
Signature : _____

<b>Récupération des bacs</b>		
	Recyclage (bleu)	Compost (brun)
Nombre de bacs à ramasser :	_____	_____
Numéro de série :	_____	_____

<b>Raison de la récupération des bacs</b>		
	Nbre de porte	
<input type="checkbox"/> Modification d'usage _____	<input type="checkbox"/> Pas de bac(s) :	<input type="checkbox"/> bleu <input type="checkbox"/> brun
<input type="checkbox"/> Incendie _____	<input type="checkbox"/> Bacs seront conservés pour la reconstruction	
<input type="checkbox"/> Démolition _____		
Remarque :		
Le formulaire dûment complété doit être transmis à <a href="mailto:environnement@rawdon.ca">environnement@rawdon.ca</a> pour le traitement de la demande.		

<b>Signature du représentant de la Municipalité</b>
Date : _____
Signature : _____